

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 30 novembre 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

[Français]

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues, le 6^e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

* * *

LES ROUTES

DÉPÔT DE L'ÉTUDE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DE L'ALASKA

[Traduction]

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je demande la permission de déposer des exemplaires dans les deux langues de «L'étude de la circulation sur la route de l'Alaska, été 1971.»

* * *

L'AGRICULTURE

ANNONCE DU PROGRAMME DE COMMERCIALISATION DU COLZA CANBRA

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je tiens à informer la Chambre que le gouvernement a donné son approbation à un programme d'aide destiné à alléger les difficultés passagères auxquelles fait face la commercialisation de la variété de colza Canbra, type à faible teneur en acide érucique, que l'on a récoltée cette année sur quelque 400,000 acres. Le programme aura un double objectif. D'une part, il aidera la commercialisation du colza Canbra, tant pour les besoins de l'industrie canadienne que pour les ventes à l'exportation. D'autre part, on prendra des mesures pour absorber le coût supplémentaire du stockage pour l'exportation du colza Canbra, qui sans cela risquerait d'être mélangé au colza ordinaire.

Ces dispositions ont pour objet de faciliter la conversion de la production canadienne du colza aux nouvelles variétés à faible teneur en acide érucique.

Ce programme de conversion, mis sur pied en 1970, a donné de bons résultats jusqu'à présent, si bien que les producteurs disposent d'amples quantités de semences des nouvelles variétés pour la campagne de 1972. Toutefois, le colza Canbra destiné à la trituration n'a pas pu entrer sur le marché assez vite pour les besoins de la

conversion, étant donné que les circuits commerciaux détenaient déjà de fortes quantités de colza ordinaire.

Cette mesure est nécessaire pour assurer que les stocks de Canbra seront utilisés tôt. C'est ainsi que l'on pourra mettre de l'huile de type à la disposition de nos industries alimentaires et que la conversion pourra se continuer sans heurts l'an prochain.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Ma foi, monsieur l'Orateur, si le gouvernement prend quelque initiative à ce sujet, nous en serons très heureux puisque ce sera la première fois qu'il viendra en aide aux producteurs de colza.

L'hon. M. Olson: C'est faux.

M. Baldwin: Ce n'est que sous le règne de mon très honorable ami de Prince-Albert que nous avons pris des mesures pour rendre rentable le colza qui ne l'était pas du tout sous l'ancien gouvernement libéral.

Après ces généralités, monsieur l'Orateur, je me contenterai de dire que nous allons examiner ce programme de près pour voir ce qui se produit. Ni le gouvernement, ni le ministre ne nous ont dit quoi que ce soit. Nous allons voir avec intérêt quelle quantité...

L'hon. M. Olson: Vous ne comprenez tout simplement pas.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, le ministre déclare qu'on approuve un régime d'assistance visant à surmonter les difficultés temporaires de la commercialisation du colza à faible teneur en acide érucique. Il ne nous dit pas précisément comment on va atteindre cet objectif.

Je suis suffisamment sûr que le ministre sait ce qui devrait être fait. Ce qui intéresse vraiment les agriculteurs de l'Ouest du Canada en ce moment, c'est de savoir s'ils doivent ou non donner la préférence l'an prochain aux variétés à faible teneur d'acide érucique plutôt qu'aux variétés ordinaires qu'ils produisaient jusqu'ici. Les questions posées à ce sujet lors de la Conférence sur les perspectives n'ont pas reçu de réponses. On nous a dit qu'il fallait attendre des rapports de commissions gouvernementales ou de commissions actuellement à l'étranger.

• (2.10 p.m.)

Les difficultés de la commercialisation et de l'huilerie découlent de l'absence d'orientation et de décisions nettes jusqu'à ce moment. Elles découlent de l'absence d'acceptation sans réticence de ces variétés par l'industrie de l'huilerie au Canada et par les acheteurs étrangers de notre colza. C'est au ministère de l'Agriculture et à la Direction des aliments et drogues qu'il incombe de renseigner les cultivateurs sur l'orientation à donner à cette très importante culture.

L'hon. M. Olson: Nous l'avons fait.

M. Gleave: On ne l'a pas fait. C'est d'une orientation à cet égard que dépend un gros montant du revenu agricole dans l'Ouest du Canada; 100 millions de boisseaux repré-